

Réunion du 17 octobre 2024 au 17 octobre 2024

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	P1
Agir pour préserver la diversité de notre tissu économique au service d'une réindustrialisation durable de notre territoire	E100

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 modifié de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le règlement N° 2023/2831 de la Commission Européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, ,
- VU** la délibération du Conseil régional des 24 mars 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de région portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024 et notamment son programme E100 « Agir pour préserver la diversité de notre tissu économique au service d'une réindustrialisation durable de notre territoire »,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 approuvant le règlement d'intervention « Pays de la Loire VTE »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement non budgétaire relatif à la modification du règlement d'intervention « Pays de la Loire transitions » portant sur les engagements de l'entreprise bénéficiaire;

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les modifications du règlement d'intervention Pays de la Loire VTE présenté en 1.1annexe 1, et le fait de le renommer « Pays de la Loire Emploi Transitions »,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 500 000€ (AE) pour soutenir les dossiers qui seront déposés dans le cadre de ce dispositif « Pays de la Loire Emploi Transitions »,

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Raymond DE MALHERBE, Victoria DE VIGNERAL

Ces élus ne prennent pas part au vote : Michèle BRUNET, Jean-Luc CATANZARO, Philippe HENRY.

REÇU le 25/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs